



Groupement Ressources Humaines

Affaire suivie par :

Capitaine Carole COMBEFREYROUX

Tél. 03.29.77.57.46

Mail : ccombefreyroux@sdis55.fr

2020/CCOM/Elections/n°1017

APPEL A CANDIDATURES POUR LE RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET DES PRESIDENTS DES EPCI AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

L'article L1424-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le service départemental d'incendie et de secours est administré par un conseil d'administration.

I. Composition du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Meuse

Sa composition est arrêtée notamment par les articles L1424-24 à 26 du même code et par la délibération du CASDIS n°2020-3.8 du 10 juin 2020. Outre le président du conseil départemental (ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental), le préfet, le directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours, le médecin chef du service de santé et de secours médical, un sapeur-pompier professionnel officier, un sapeur-pompier professionnel non officier, un sapeur-pompier volontaire officier, un sapeur-pompier volontaire non officier et un représentant des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, en qualité de membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours prévue à l'article L. 1424-31, le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers, treize (13) conseillers départementaux élus au sein du Conseil Départemental, sont également membres du Conseil d'Administration :

- deux (2) représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)
- trois (3) représentants des communes.

L'arrêté n°2020-489 daté du 28 juillet 2020 a fixé la liste des électeurs pour l'élection 2020 des représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse.

II. Renouveaulement des membres de conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours

L'article L1424-24-3 du CGCT dispose que les représentants des communes et des EPCI au conseil d'administration du SDIS sont élus dans les quatre mois suivants le renouvellement général des conseils municipaux, soit avant le 28 octobre 2020.

III. Calendrier des opérations électorales – Période et lieu de dépôt des candidatures

Ainsi dans chaque département, il appartient au Président du Conseil d'Administration du SDIS d'organiser ces élections et de fixer le calendrier des opérations électorales.

S'agissant de la Meuse, l'arrêté n° 2020-484 daté du 28 juillet 2020 a fixé le calendrier des opérations électorales. La période de dépôt des candidatures pour l'élection des représentants des communes et des EPCI au CASDIS a été fixée ainsi qu'il suit :

- **Ouverture du délai de dépôt des candidatures : lundi 31 août 2020 à 9 heures**
- **Clôture du délai de dépôt des candidatures : vendredi 11 septembre 2020 à 16 heures**

Dans ce délai, les candidatures devront être déposées directement à la direction du SDIS de la Meuse, au Groupement des Ressources Humaines :

SDIS 55- GRH
Elections SDIS 2020
9 rue de Hinot
CS 70615
55012 BAR LE DUC Cedex

Le dépôt de candidatures doit impérativement se faire sous forme physique (pas d'envoi postal ni de message électronique ou de télécopie).

IV. Modalités de présentation des candidatures

1- Conditions générales :

Les listes de candidats doivent comprendre autant de noms de titulaires qu'il y a de sièges à pourvoir. Chaque candidature correspondant à un siège de titulaire doit être assortie de la candidature d'un suppléant.

En ce qui concerne les représentants des EPCI, les listes de candidats doivent donc comprendre deux (2) noms de titulaires et deux (2) noms de suppléants. En ce qui concerne les représentants des communes, les listes de candidats doivent donc comprendre trois (3) noms de titulaires et trois (3) noms de suppléants.

Chaque liste de candidats devra être accompagnée des déclarations individuelles de candidatures. Chaque candidat doit compléter une déclaration individuelle de candidature qui comporte les renseignements suivants :

- la nature de l'élection
- les grade, collège, nom, prénom et adresse du candidat,
- la mention titulaire ou suppléant
- la signature du candidat.

2- Conditions relatives à la qualité de candidat :

Les représentants des communes au CASDIS qui ne sont pas membres des EPCI ayant la compétence incendie sont élus parmi les maires et adjoints aux maires de ces communes.

Les représentants des EPCI ayant la compétence incendie sont élus parmi les membres des organes délibérants, les maires et adjoints aux maires des communes membres.

Une fois déposées, les listes ne peuvent être modifiées qu'en cas de décès ou d'inéligibilité du candidat.

V. Mode de scrutin

Le vote se fait exclusivement par correspondance. Les électeurs votent pour une liste complète, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

L'élection des représentants des communes et des EPCI au CASDIS a lieu au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Le directeur départemental,

Colonel hors-classe Yves GAVEL

Pièces jointes :

- **Modèle de liste de candidatures**
- **Modèle de déclaration individuelle de candidature**

REPUBLIQUE FRANCAISE
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

ELECTION 2020 DES REPRESENTANTS DES MAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA MEUSE

LISTE DE CANDIDATURES

3 SIEGES A POURVOIR

(6 candidats : 3 titulaires et 3 suppléants)

INTITULE DE LA LISTE (/ Liste présentée par):

Titulaires			Suppléants		
NOM	Prénom	Qualité	NOM	Prénom	Qualité

Cette liste accompagnée des déclarations individuelles de candidature, dûment complétées par tous les titulaires et suppléants, est à déposer directement à la direction du SDIS de la Meuse – Groupement des Ressources Humaines :

SDIS 55 - GRH
Elections SDIS 2020
9 rue de Hinot
CS 70615
55012 BAR LE DUC Cedex

Le dépôt de candidatures doit impérativement se faire sous forme physique (pas d'envoi postal ni de message électronique ou de télécopie).

- Date d'ouverture du délai de dépôt des candidatures: lundi 31 août 2020 à 9 heures
- Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 11 septembre 2020 à 16 heures (Dépôt à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse)

Signature

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

ELECTION 2020 DES REPRESENTANTS



DES COMMUNES (1)



DES EPCI (1)

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA MEUSE

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Je soussigné,

NOM : Prénom(s) :

Qualité :

Adresse complète:

Téléphone(s) :

Mail :

Déclare déposer ma candidature à l'élection 2020 au conseil d'administration du SDIS de la Meuse en qualité de



TITULAIRE (1)



SUPPLEANT (1)

sur la liste intitulée / présentée par :

Je donne mandat à _____, représentant de la liste, pour déposer ma déclaration de candidature au service départemental d'incendie et de secours de la Meuse.

Si candidature déposée en qualité de titulaire

(1) Je déclare choisir comme suppléant Monsieur, Madame,

Ou si candidature déposée en qualité de suppléant

(1) Je déclare souhaiter être suppléant du titulaire Monsieur, Madame,

Fait à _____

, le _____

Signature

Cette déclaration est à joindre à la liste de candidatures qui sera déposée entre le lundi 31 août 2020 à 9 heures et le vendredi 11 septembre 2020 à 16 heures à la direction du SDIS de la Meuse – Groupement des Ressources Humaines :

SDIS 55 - GRH
Elections SDIS 2020
9 rue de Hinot
CS 70615
55012 BAR LE DUC Cedex

(1) Cocher les cases correspondantes et/ou rayer les mentions inutiles

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

ELECTION 2020 DES REPRESENTANTS DES EPCI
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA MEUSE

LISTE DE CANDIDATURES

2 SIEGES A POURVOIR

(4 candidats : 2 titulaires et 2 suppléants)

INTITULE DE LA LISTE (/ Liste présentée par):

Titulaires			Suppléants		
NOM	Prénom	Qualité	NOM	Prénom	Qualité

Cette liste accompagnée des déclarations individuelles de candidature, dûment complétées par tous les titulaires et suppléants, est à déposer directement à la direction du SDIS de la Meuse – Groupement des Ressources Humaines :

SDIS 55 - GRH

Elections SDIS 2020

9 rue de Hinot

CS 70615

55012 BAR LE DUC Cedex

Le dépôt de candidatures doit impérativement se faire sous forme physique (pas d'envoi postal ni de message électronique ou de télécopie).

- Date d'ouverture du délai de dépôt des candidatures: lundi 31 août 2020 à 9 heures
- Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 11 septembre 2020 à 16 heures (Dépôt à la direction du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse)

Signature

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

ELECTION 2020 DES REPRESENTANTS



DES COMMUNES (1)



DES EPCI (1)

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA MEUSE

DECLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Je soussigné,

NOM : Prénom(s) :

Qualité :

Adresse complète:

Téléphone(s) :

Mail :

Déclare déposer ma candidature à l'élection 2020 au conseil d'administration du SDIS de la Meuse en qualité de



TITULAIRE (1)



SUPPLEANT (1)

sur la liste intitulée / présentée par :

Je donne mandat à _____, représentant de la liste, pour déposer ma déclaration de candidature au service départemental d'incendie et de secours de la Meuse.

Si candidature déposée en qualité de titulaire

(1) Je déclare choisir comme suppléant Monsieur, Madame,

Ou si candidature déposée en qualité de suppléant

(1) Je déclare souhaiter être suppléant du titulaire Monsieur, Madame,

Fait à _____

, le _____

Signature

Cette déclaration est à joindre à la liste de candidatures qui sera déposée entre le lundi 31 août 2020 à 9 heures et le vendredi 11 septembre 2020 à 16 heures à la direction du SDIS de la Meuse – Groupement des Ressources Humaines :

SDIS 55 - GRH
Elections SDIS 2020
9 rue de Hinot
CS 70615
55012 BAR LE DUC Cedex

(1) Cocher les cases correspondantes et/ou rayer les mentions inutiles